
Rapport des vérificateurs des comptes de l'année 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, les soussignés ont procédé en date du 12 mars 2019 à la vérification des comptes de l'Association Romande des Interprètes en Langue des Signes (ARILS) pour l'exercice 2018, clôturant au 31 décembre 2018.

Le total du bilan se monte à CHF 34'479.32 et montre un capital de CHF 21'972.42. Le compte de perte et profits laisse apparaître un bénéfice de CHF 4'615.80.

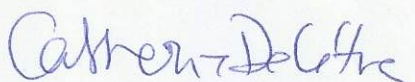
Compte tenu des examens effectués par sondages, nous confirmons que les comptes présentés concordent avec les livres, documents et factures.

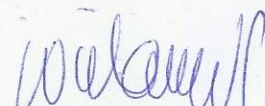
La comptabilité est tenue avec soin et précision. Nous remercions la trésorière Isabelle Ansermet pour le travail accompli.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au comité.

Fait à Lausanne, le 12 mars 2018

Les réviseurs


Catherine Delétra


Philippe Wieland